

COMMUNIQUE



Le 9 janvier 2015

Interdiction d'opérer à Douvres pour MyFerryLink : Groupe Eurotunnel cherche un repreneur pour son activité maritime

Groupe Eurotunnel a acheté les actifs de la défunte SeaFrance en juin 2012 dans le cadre d'une procédure ouverte et publique.

Groupe Eurotunnel a confié l'exploitation des navires Rodin, Berlioz et Nord-Pas-de-Calais à une société indépendante, la SCOP SeaFrance.

Les opérations ont débuté le 20 août 2012 et en 2014, MyFerryLink, la compagnie maritime propriété du Groupe a atteint ses objectifs : près de 400 000 camions et 350 000 voitures transportés.

Le Competition Appeal Tribunal (CAT) a reconnu la validité des arguments présentés par le Groupe et indépendamment par la SCOP mais a estimé que ceux-ci n'étaient pas de nature à casser une nouvelle fois la position prise par la Competition and Markets Authority (CMA) le 18 septembre. Cette décision est illogique. Elle réduit la concurrence sur le Déroit et porte atteinte à la liberté d'entreprendre. Le CAT contraint le Groupe à se retirer de cette activité.

Groupe Eurotunnel est fier d'avoir créé à partir de rien en 2 ans et demi une nouvelle marque sous pavillon français compétitive et appréciée sur le Déroit, sans aucun soutien d'aucune sorte. Groupe Eurotunnel félicite la SCOP, ses dirigeants et ses personnels pour leur professionnalisme et la qualité de leurs prestations.

Devant l'interdiction d'opérer sous 6 mois qui lui est faite, et pour valoriser le travail effectué, Groupe Eurotunnel va chercher un repreneur pour la Compagnie MyFerryLink.

Jacques Gounon, Président-Directeur général de Groupe Eurotunnel a déclaré :
« MyFerryLink est une réussite industrielle et commerciale. Nous sommes fiers d'avoir réussi là où tant d'autres ont échoué. Compte tenu de la position britannique, l'avenir de MyFerryLink se jouera maintenant en dehors du Groupe ».